

RÈGLEMENT Trail d'Ecordal :

1. Description :

Le FJEP Attigny Course à pied organise le samedi 14 septembre 2024 la 8ème édition du Trail d'Ecordal (08130).

Epreuve chronométrée de **13 km** environ : parcours boisé et sur chemins ; 220mD+

Épreuve ouverte à partir de la catégorie Cadet (année 2009).

La course fait partie du **Challenge sud Ardennes** (ouvert à tous).

2. Lieu et horaire :

Lieu : Départ et arrivée à Ecordal : devant l'école, 2 rue des Telliers.

Départ de la course : 15H.

Le retrait des dossards s'effectuera à l'école d'Ecordal (2 rue Telliers) à partir de 13h00.

3. Inscriptions et tarifs

Ouverture des inscriptions à compter du 15 mars 2024 sur le site internet www.ledossard.com et jusqu'au 13 septembre 20h.

Tarif : 12 euros

Inscriptions possibles sur place : Tarif : + 2 euros

Chaque participant devra IMPERATIVEMENT fournir lors de son inscription via le site internet www.ledossard.com :

- Pour les coureurs licenciés: la licence de la fédération pour la saison 2024/2025 (pour la FFA, la vérification est effectuée en ligne).
- Pour les coureurs non licenciés :
 - un certificat médical de moins d'un an comportant la mention «non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition »
 - OU fournir une attestation de moins de 3 mois (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (« PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme : <https://pps.athle.fr/>

Attention : les licences acceptées seront celles de la nouvelle saison, c'est-à-dire celles prises à compter du 1^{er} septembre 2024. Sinon, fournir un certificat médical ou l'attestation PPS de moins de 3 mois (Parcours Prévention Santé)

Pour les inscriptions sur place :

- Présentation de la licence 2024/2025
- ou Présentation du certificat médical de moins d'un an comportant la mention «non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition »
- ou Présentation attestation de moins de 3 mois (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (« PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme : <https://pps.athle.fr/>

Les mineurs non licenciés :

- Présentation de la licence 2024/2025
- ou Présentation du certificat médical de moins de 6 mois comportant la mention «non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition » (ou questionnaire de santé ne nécessitant pas de certificat médical).
- Ou Questionnaire de santé pour mineur

4. Ravitaillement

Ravitaillements : liquide à mi-parcours, complet à l'arrivée.

5. Après-course et Récompenses

- Tous les coureurs recevront un lot.
- Récompenses scratch pour les 3 premiers hommes/femmes.
- Récompenses au premier de chaque catégorie (hommes/femmes). Pas de cumul (récompense donnée au suivant).
- Tirage au sort
- Buvette

6. Assistance

Aucune aide extérieure n'est autorisée / Accompagnement en vélo interdit.

7. Environnement

Les organisateurs attirent l'attention des concurrents sur le respect de l'environnement, des bénévoles, des promeneurs et des riverains. Ne pas jeter de déchets sur le parcours.

8. Assurance :

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement auprès de toute compagnie d'assurance à titre individuel. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de vols dont les concurrents pourraient être victimes lors de leur participation à cette épreuve.

9. Droit à l'image et protection de la vie personnelle

- Droit à l'image : les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation et sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.
- Protection de la vie personnelle : l'organisation informe les participants que les résultats seront publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la fédération française d'athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à cette publication, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse cil@athle.fr.

Conditions d'annulation:

Si l'événement ne peut se tenir, tous les inscrits seront remboursés.

Renseignements : Delphine DE KOCKER : 06.83.04.60.13 / fjepattignycap@orange.fr